

Paris, le 23 mars 2021

ENQUETE "TRANSPARENCE" **Les médecins parlent de leurs établissements**

Interrogés par Les Spécialistes CSMF, 647 médecins et chirurgiens de 39 spécialités différentes (32,7% de chirurgiens, 7,4% d'anesthésistes, 38% de spécialités médico-techniques, 21,9% de spécialités médicales) et de toutes les régions françaises ont répondu à un questionnaire centré sur leurs conditions d'exercice.

88,9% ont un exercice libéral exclusif, 9% un exercice mixte et 2,2% un statut salarié. 63,2% exercent au sein d'une clinique privée sans actionnariat médical, 15,8% au sein d'une clinique privée avec actionnariat médical minoritaire, 14,6% au sein d'une clinique avec actionnariat médical majoritaire et 6,5% au sein d'un ESPIC.

A la question « vos recommandations professionnelles sont-elles respectées par votre direction ? », la réponse a été oui en ce qui concerne le personnel qualifié pour 76,2% des répondants et oui pour 71,8% en ce qui concerne le matériel.

A la question « subissez-vous des recommandations appuyées sans concertation avec la CME dans le cadre de votre exercice de la part de votre direction administrative ? » la réponse a été oui pour 40,6% dans le choix des médicaments, oui pour 44,3% dans le choix du matériel et oui pour 31,3% afin d'augmenter la cadence de travail.

Concernant la politique des achats, celle-ci se fait sans tenir compte de la proposition de la CME et de ses médecins à la direction de la liste des médicaments et dispositifs en usage dans l'établissement dans 42,1%

Concernant le projet médical d'établissement, la co-gouvernance CME-direction existe pour 66,3% des répondants. Les fonctions transversales (CME, CLIN, CLUD, CLAN, ...) ne sont pas valorisées pour 57,9% des répondants.

Le niveau de redevance administrative et pour gestion des honoraires est resté stable pour 80,8% des répondants entre 5 et 10% pour 44,9%, et entre 3 et 5% pour 32,5%.



1^{er} syndicat de médecins
spécialistes de France

Dans cette enquête, près d'un médecin ou d'un chirurgien sur deux juge que ses conditions d'exercice se sont dégradées au cours des 5 dernières années. Cela doit nous interroger. Nous ne pouvons plus accepter qu'un médecin ou un chirurgien sur 3 travaille avec un matériel ne répondant pas aux recommandations de son CNP et qu'un médecin ou un chirurgien sur 4 déclare ne pas bénéficier du personnel qualifié et formé comme ses recommandations le lui demandent.

Les Spécialistes CSMF demande au Ministère de la Santé de prendre ses responsabilités et de convier, en urgence, à une table ronde les différents acteurs concernés (DGOS, CNAM, FHP, Syndicats Médicaux) afin de sortir de cette situation inacceptable pour les médecins et les patients

Dr Franck DEVULDER
Président Les Spécialistes CSMF

Contact presse : Docteur Franck DEVULDER – 06.14.09.64.56